



PROTOCOLE FÉDÉRAL

Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

Exclusion Temporaire

(ou le « Carton Blanc »)



Réglementation



Arbitrage



Football

Objectifs du protocole



Permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;



Responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;



Soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

Objet et finalité du dispositif

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement :



Désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes



Attroupement



Provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.

Ne rentre pas dans le dispositif de l'exclusion temporaire toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Notification de l'exclusion temporaire par l'arbitre

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas les remplaçants ou les joueurs remplacés.



L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un carton blanc.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage.



Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.

Durée de l'exclusion temporaire

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à

10 minutes

de jeu effectif



Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur.



Le chronométrage est assuré par l'arbitre et il intègre dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).



L'arbitre est le seul responsable du chronométrage et du respect de la durée d'exclusion temporaire.

Retour du joueur sur le terrain et remplacement



Retour du joueur sur le terrain

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain lors du premier arrêt de jeu, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.



Remplacement du joueur exclu temporairement

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

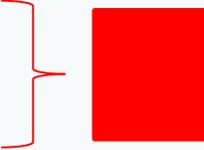
- soit par le joueur exclu temporairement ;
- soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Conséquences disciplinaires et cas de sous-effectif

Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.

Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1.  +  (carton jaune + carton blanc)
 2.  +  (carton blanc + carton jaune)
 3.  +  (carton blanc + carton blanc)
- 

Cas de sous-effectif lié aux exclusions temporaires

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre. Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport.

Comportement du joueur durant l'exclusion - Fin de période



Comportement pendant l'exclusion

- Le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure dans la zone technique ou à proximité de l'encadrement de son équipe, avec possibilité de s'échauffer.
- Pour toute nouvelle infraction (avertissement/exclusion), l'arbitre l'exclut définitivement en montrant carton jaune puis rouge ou directement rouge.
- Son équipe évolue avec un joueur de moins jusqu'à la fin du match.



Gestion de la fin de période

- Si l'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.
- Si l'exclusion est encore en cours à la fin du match, le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.
- Le joueur exclu temporairement peut participer à la séance de tirs au but (procédure de départage distincte).

SANCTION DISCIPLINAIRE
Protocole Fédéral
Sur
Les Contestations d'un Officiel d'Equipe
&
Exclusions Temporaires du Capitaine

(ou le « Carton Blanc pour un officiel d'équipe »)

PRÉAMBULE

Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe **deux pivots indissociables et incontournables** du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un **double objectif** :



Prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale



Impliquer directement les capitaines et les officiels dans la gestion comportementale de leur équipe

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une **réponse collective et pédagogique** à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

Principe – Carton Blanc pour Officiel

Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc.

Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée.

Modalités d'application



L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.



Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique



l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.

Principe – Carton Blanc pour Officiel

Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc.

Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée.



Modalités d'application

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.

Modalités : Vice-capitaine et limite d'usage



Modalités d'application

Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins.

Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « *vice-capitaine* »* qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

*** Le « vice-capitaine » doit être communiqué à l'arbitre dans le vestiaire lors de la signature de la FMI et/ou lors du toss afin que ce joueur soit bien identifié par l'arbitre et l'équipe adverse.**

Limitation d'usage – Retour en jeu

⊘ Limitation d'usage

- Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match.
- En conséquence un seul carton blanc peut être adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche.
- En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

↻ Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- Le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre
- Il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide

⚠ Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement.

Règle de cumul – Inscription sur la feuille de match



Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine.

Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.



Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- ◆ le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- ◆ la minute de la décision ;
- ◆ l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Agir avec Fermeté et Discernement



Avoir une tolérance zéro concernant les actes intimidants et/ou des propos injurieux ou haineux, etc...



Merci pour votre Attention !

